

SOMMAIRE

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	16 415	14 006	2 410	4 306	1 897	44.05
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	20 507 285	80 216	20 427 069	20 166 113	260 956	1.29
	Constructions	30 186 951	8 399 417	21 787 534	21 954 823	167 288	0.76
	Installations techniques Matériel et outillage	791 534	567 501	224 034	209 124	14 910	7.13
	Autres immobilisations corporelles	6 091 651	4 076 363	2 015 288	2 119 184	103 896	4.90
	Immobilisations en cours	2 967 469		2 967 469	1 922 774	1 044 694	54.33
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	166 800		166 800	1 181 574	1 014 774	85.88	
Total I	60 728 106	13 137 503	47 590 603	47 557 898	32 704	0.07	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	38 459		38 459	38 459		
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	2 480 044	40 000	2 440 044	328 187	2 111 856	643.49
Valeurs mobilières de placement	6 047 666	143 048	5 904 618	5 910 241	5 623	0.10	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	11 401 328		11 401 328	12 627 837	1 226 509	9.71	
Charges constatées d'avance (3)	165 085		165 085	182 955	17 869	9.77	
Total III	20 132 582	183 048	19 949 534	19 087 679	861 855	4.52	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	80 860 687	13 320 551	67 540 137	66 645 577	894 559	1.34	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	9 582 446		9 582 446			
	Ecarts de réévaluation	33 369 908		33 099 613		270 295	0.82
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	17 830 404		17 722 539		107 865	0.61
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	170 376		107 865		62 511	57.95
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	659 853		733 170		73 317	10.00	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	61 612 987		61 245 634		367 354	0.60	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources	3 290 532		3 099 818		190 714	6.15
Total III	3 290 532		3 099 818		190 714	6.15	
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers	1 628 063		1 340 328		287 735	21.47
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
	Dettes fiscales et sociales	297 404		354 043		56 639	16.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	69 534		99 062		29 528	29.81
	Autres dettes	641 616		506 693		134 924	26.63
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	2 636 617		2 300 125		336 492	14.63
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	67 540 137		66 645 577		894 559	1.34

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

2 636 617

2 300 125

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 112 445	969 362	143 083	14.76
Production vendue de Biens et Services	8 671		8 671	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	446 705	246 719	199 986	81.06
Collectes	6 945 395	6 576 210	369 186	5.61
Cotisations				
Autres produits	927 737	906 829	20 908	2.31
Total I	9 440 953	8 699 120	741 834	8.53
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	623 892	384 322	239 571	62.34
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	3 132 721	3 188 686	55 964	1.76
Impôts, taxes et versements assimilés	144 577	161 981	17 404	10.74
Salaires et traitements	2 056 414	1 956 218	100 197	5.12
Charges sociales	1 010 981	1 006 717	4 263	0.42
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 913 258	1 673 663	239 595	14.32
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions		40 000	40 000	100.00
Subventions accordées par l'association	238 400	42 900	195 500	455.71
Autres charges (2)	75 558	249 500	173 942	69.72
Total II	9 195 801	8 703 986	491 816	5.65
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	245 152	4 866	250 018	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	4 229	43 275	39 046	90.23
Reprises sur provisions et transferts de charges	14 205	10 192	4 013	39.37
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	18 433	53 467	35 034	65.52
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions	143 048	14 205	128 843	907.06
Intérêts et charges assimilées		809	809	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	30 832		30 832	
Total VI	173 879	15 013	158 866	NS
2. Résultat financier (V-VI)	155 446	38 453	193 900	504.25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	89 705	33 587	56 118	167.08
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 072	7 500	572	7.62
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	8 072	7 500	572	7.62
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1		1	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1		1	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 071	7 500	571	7.61
Impôts sur les bénéfices (IX)	717	10 075	9 358	92.88
Total des produits (I+III+V+VII)	9 467 458	8 760 086	707 371	8.07
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	9 370 399	8 729 074	641 325	7.35
Solde intermédiaire	97 058	31 012	66 046	212.97
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	73 317	76 853	3 536	4.60
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	170 376	107 865	62 510	57.95

ASSOCIATION DIOCESAINE de la MARTINIQUE

Siège social :
Rue du Père Pinchon
97200 Fort-de-France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

M.G.AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Fort-de-France

SARL au capital de 100.000 Euros
RCS : Fort-de-France B 403 496 672

Siège social : Immeuble Notex
3, Rue Marie DUPIL - La Plaine - Petit Manoir
97232 LE LAMENTIN
☎ 05 96 50 55 00 - ☎ 05 96 50 46 56

ASSOCIATION DIOCESAINE de la MARTINIQUE

Siège social :
Rue du Père Pinchon
97200 Fort-de-France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018

Monseigneur, Messieurs les membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- 1) A l'actif de votre association figurent des immobilisations corporelles et incorporelles pour une valeur globale brute de 60 561 K€ et une valeur nette de 47 424 K€, soit 70 % du total du bilan. Les modalités d'appréciation des amortissements constatés sont décrites en annexe dans le paragraphe « 2.1.1 – Immobilisations et amortissements »

fu

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde cette analyse sur la base des éléments disponibles et nous ont permis d'apprécier le caractère raisonnable des acquisitions et amortissements économiques constatés.

- 2) Votre association détient des valeurs mobilières de placement pour une valeur globale brute de 6 048 K€ et une valeur nette de 5 905 K€, soit 8 % du bilan. Leur valorisation au 31/12/18 a donné lieu à une provision de 143 K€. La valorisation de ces immobilisations est décrite au point 2.1.2 – « Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette analyse sur la base des éléments disponibles, dont les relevés fournis par les établissements bancaires, et nous ont permis d'apprécier la valorisation des immobilisations financières figurant à l'actif.

- 3) Les disponibilités figurent à l'actif pour 11 401 K€, soit 16 % du bilan.

Nos travaux ont consisté à vérifier par sondage la conformité des états de rapprochements bancaires. Ils nous ont permis de valider le montant des disponibilités figurant à l'actif.

- 4) Les fonds dédiés figurent au passif de votre association pour une valeur globale de 3 291 K€. Les modalités de prise en compte de ces fonds sont décrites en annexe au point 2.2.4 - « Fonds dédiés ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde cette analyse sur la base des éléments disponibles et nous ont permis d'apprécier le caractère raisonnable des modalités de détermination des fonds dédiés par votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

fu

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lamentin, le 19 septembre 2019

MG Audit
Commissaire aux Comptes



Fabrice Marraud des Grottes
Gérant

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

fm



SOMMAIRE

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*

BILAN ACTIF



ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N/N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	En Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	16 415	14 006	2 410	4 306	1 897	44.05	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	20 507 285	80 216	20 427 069	20 166 113	260 956	1.29	
	Constructions	30 186 951	8 399 417	21 787 534	21 954 823	167 288	0.76	
	Installations techniques Matériel et outillage	791 534	567 501	224 034	209 124	14 910	7.13	
	Autres immobilisations corporelles	6 091 651	4 076 363	2 015 288	2 119 184	103 896	4.90	
	Immobilisations en cours	2 967 469		2 967 469	1 922 774	1 044 694	54.33	
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	166 800		166 800	1 181 574	1 014 774	85.68		
Total I	60 728 106	13 137 503	47 590 603	47 557 898	32 704	0.07		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	38 459		38 459	38 459			
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés							
	Autres créances	2 480 044	40 000	2 440 044	328 187	2 111 856	643.49	
Valeurs mobilières de placement	6 047 666	143 048	5 904 618	5 910 241	5 623	0.10		
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	11 401 328		11 401 328	12 627 837	1 226 509	9.71		
Charges constatées d'avance (3)	165 085		165 085	182 955	17 869	9.77		
Total III	20 132 582	183 048	19 949 534	19 087 679	861 855	4.52		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	80 860 687	13 320 551	67 540 137	66 645 577	894 559	1.34		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF



PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros %	
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	9 582 446	9 582 446		
	Ecarts de réévaluation	33 369 908	33 099 613	270 295	0.82
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	17 830 404	17 722 539	107 865	0.61
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	170 376	107 865	62 511	57.95
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	659 853	733 170	73 317	10.00	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	61 612 987	61 245 634	367 354	0.60	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources	3 290 532	3 099 818	190 714	6.15
Total III	3 290 532	3 099 818	190 714	6.15	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers	1 628 063	1 340 328	287 735	21.47
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	297 404	354 043	56 639	16.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	69 534	99 062	29 528	29.81
Autres dettes	641 616	506 693	134 924	26.63	
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	2 636 617	2 300 125	336 492	14.63
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	67 540 137	66 645 577	894 559	1.34

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

2 636 617

2 300 125

COMPTE DE RESULTAT



	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1 Euros	
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	4 229	43 275	39 046	90.23
Reprises sur provisions et transferts de charges	14 205	10 192	4 013	39.37
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	18 433	53 467	35 034	65.52
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions	143 048	14 205	128 843	907.06
Intérêts et charges assimilées		809	809	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	30 832		30 832	
Total VI	173 879	15 013	158 866	NS
2. Résultat financier (V-VI)	155 446	38 453	193 900	504.25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	89 705	33 587	56 118	167.08
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 072	7 500	572	7.62
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	8 072	7 500	572	7.62
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1		1	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1		1	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 071	7 500	571	7.61
Impôts sur les bénéfices (IX)	717	10 075	9 358	92.88
Total des produits (I+III+V+VII)	9 467 458	8 760 086	707 371	8.07
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	9 370 399	8 729 074	641 325	7.35
Solde intermédiaire	97 058	31 012	66 046	212.97
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	73 317	76 853	3 536	4.60
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	170 376	107 865	62 510	57.95



ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA MARTINIQUE

Comptes agrégés

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE 2018



SOMMAIRE

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1 - Evénements principaux

1.2 - Principes, règles et méthodes comptables

- 1.2.1 - présentation des comptes
- 1.2.2 - méthode générale
- 1.2.3 - changement de méthode d'évaluation
- 1.2.4 - changement de méthode de présentation

2. Informations relatives au bilan

2.1 Actif

- 2.1.1 - immobilisations et amortissements
- 2.1.2 - immobilisations financières
- 2.1.3 - créances
- 2.1.4 - comptes de régularisation actif

2.2 Passif

- 2.2.1 - fonds associatifs
- 2.2.2 - écart de réévaluation
- 2.2.3 - autres réserves
- 2.2.4 - subventions et fonds dédiés
- 2.2.5 - provisions pour risques et charges
- 2.2.6 - engagements retraites
- 2.2.7 - états des dettes
- 2.2.8 - fournisseurs
- 2.2.9 - dettes fiscales et sociales
- 2.2.10 - comptes de régularisation passif

3. Informations relatives au compte de résultat

- 3.1 - Produits d'exploitation
- 3.2 - Effectif moyen
- 3.3 - Impôts sur l'excédent
- 3.4 - Reprises sur provisions

4. Autres informations

- 4.1 - Bénévolat
- 4.2 - Legs
- 4.3 - Engagements hors bilan



1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Événements principaux de l'exercice

Durant cet exercice, les comptes sociaux comprennent non seulement ceux de la Curie Diocésaine, mais encore l'agrégation des comptes des 47 paroisses de Droit Canonique, ainsi que les associations filiales ADCOM (Communion) et ADPCAM (Catéchèse et enseignement).

Aucun fait postérieur à la clôture des comptes n'est à signaler.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du comité de réglementation comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu durant l'exercice.

1.2.4. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu durant l'exercice.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Actif

2.1.1 – immobilisations et amortissements.

Immobilisations

Une équipe de professionnels a été mandatée pour effectuer l'inventaire et la réévaluation des terrains et constructions.

A la date d'arrêtés des comptes, la totalité des paroisses et la curie ont pu faire l'objet de réévaluation.

Les terrains dont la curie connaît la propriété à la date d'arrêtés des comptes ont été reportés au bilan pour la valeur d'expertise.



Les terrains et constructions donnés à bail pour une longue durée à d'autres organismes ont été valorisés pour 1€.

Les constructions ont suivi le même principe et ont été évaluées à leur valeur de reconstruction diminuée d'un coefficient de vétusté (1% par an) et de la valeur des travaux de remise en état. Le montant net de ces constructions a été considéré comme la valeur de la structure.

Pour les églises hors agglomération foyalaise, la valeur bilancielle est considérée comme nulle, seul le terrain est valorisé à sa valeur marchande.

Les autres immobilisations concernent les matériels de transport.

Les matériels de bureau et le mobilier et sont comptabilisés au cout historique.

Amortissements.

Les églises sont amorties sur une durée de vie de 80 à 100 ans.

Les autres bâtiments sont amortis sur une durée de vie de 60 à 80 ans .

Le matériel de transport est amorti sur le mode linéaire entre 3 et 5 ans.

Le matériel de bureau est amorti sur le mode linéaire entre 3 et 5 ans.

Le mobilier est amorti sur le mode linéaire entre 4 et 10 ans.

Montant des investissements de l'exercice :	2 952	k€
Montant des réévaluations de l'exercice :	270	k€
Montant des cessions de l'exercice :	8	k€
Montant des amortissements de l'exercice :	1 913	k€

2.1.2 -immobilisations financières

Les valeurs financières immobilisées correspondent à des valeurs de mobilisation de trésorerie.

Compte tenu des cours au 31/12/18, une provision de 143 k€ a été constituée.

Les CAT ont été conservés en immobilisations financières.

2.1.3 - créances

Les créances constituées essentiellement d'avances de trésorerie aux prêtres et aux organismes liés, sont comptabilisées au coût historique.

2.1.4 - comptes de régularisation actif.

Constatent les charges payées d'avance à la date d'arrêté de compte, essentiellement les stocks des paroisses.

2.2 Passif

2.2.1 - fonds associatif

Correspond au fonds associatif sans droit de reprise.

2.2.2. - écart de réévaluation.

Correspond à la contrepartie des réévaluations successives.



2.2.3 - autres réserves

Ce poste enregistre l'affectation des résultats excédentaires

2.2.4 - Subventions et fonds dédiés

- a) subventions d'investissements

Ce poste enregistre l'ensemble des subventions pour investissements attribuées par les collectivités (une reprise de 10% a été pratiquée).

- b) fonds dédiés

Ce poste enregistre l'ensemble des dons provenant des fidèles à affecter aux travaux immobiliers (une reprise de 10% a été pratiquée).

2.2.5 - provision pour risques et charges

Aucune provision n'a été répertoriée durant cet exercice.

2.2.6 - engagements de retraite

a) indemnité de départ à la retraite des salariés.

Il n'y a pas d'obligation dans la réglementation sociale de la CEF de servir d'indemnité au salarié partant en retraite. Nous n'avons donc pas constitué de provision.

b) provision pour le coût futur des prêtres diocésains en retraite.

Le nombre de prêtres devant partir en retraite dans les prochaines années ne devrait pas impacter de manière significative les résultats futurs.

La rémunération des prêtres âgés est, selon un décret Episcopal, la même que celle des prêtres en activité et l'examen de la pyramide des âges rapprochée au nombre de Grands Séminaristes fait qu'il ne devrait pas y avoir de charge supplémentaire significative.

2.2.7 - états des dettes

Ce poste enregistre les dettes vis-à-vis des prêtres, ainsi que les fonds collectés pour d'autres organismes.

2.2.8 – fournisseurs

Ces comptes concernent uniquement les fournisseurs d'immobilisations.
Les fournisseurs de frais généraux sont généralement payés au comptant.
A l'actif figurent éventuellement des acomptes.

2.2.9 - dettes fiscales et sociales.

les cotisations sociales du 4ème Trimestre apparaissent dans ce compte.
La provision pour congés payés figure dans ce poste.

2.2.10 - comptes de régularisation passif

Les factures non payées à la date de clôture de l'exercice sont positionnées dans ce compte.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT



3.1 - Produits d'exploitation

Diverses natures de produits :

- Les rétrocessions de manuels religieux.
- Les dons des fidèles sous forme de collecte
- Les aides financières extérieures
- Les produits divers

3.2 - Effectif moyen

L'effectif est composé de :

- Personnel laïc salarié de la curie 9 personnes
- Personnel laïc salarié de maison curie 1 personne
- Personnel religieux environ 73 prêtres (dont 12 retraités)
- Personnel laïc salarié des paroisses environ 37 personnes
- Personnel laïc salarié des associations 7 personnes
- Personnel laïc salarié de maison des prêtres environ 25 personnes

3.3 - Impôts sur l'excédent

L'association ayant pour objet l'exercice du culte catholique et n'ayant pour ressources que principalement les dons des fidèles, n'est pas assujettie à l'impôt sur les excédents.

3.4 - Reprises sur provisions

Il n'y a eu aucune reprise sur provisions durant l'exercice.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 - Bénévolat

L'association bénéficie du service à temps partiel d'un nombre important de laïcs pour tous les mouvements diocésains et la pastorale, qu'il est impossible de valoriser compte tenu des diverses situations.

4.2 - Legs

Le législateur a autorisé les associations diocésaines à recevoir des legs en exonération de droits d'enregistrement.

Durant cet exercice, un legs de 10 k€ a été encaissé.

4.3 - Engagements hors bilan

Aucun engagement hors bilan n'a pu être répertorié durant cet exercice.

4.4 - Honoraires CAC

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 28k€ pour l'exercice.